

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOI

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80
Présents : 65
Excusés : 13
Absents : 2

REUNION DU 7 DECEMBRE 2020

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT, le LUNDI SEPT DECEMBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le PREMIER DECEMBRE DEUX MILLE VINGT, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS : Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, M. DESRUMAUX Denis, M. DRIEU Fleury, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, Mme JAOUANI Amel, M. JIAR Youssef, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, M. MARAN Max, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry, Mme MENDES Odette, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SAULIERE Gilles, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES Mme BELMOUDEN Fatima, Mme BOUR Patricia, Mme COLLET Marie-Claude, Mme DA COSTA Marie-Lyne, M. FERREIRA Lino, M. HAN Bo, Mme KHATIM Karima, Mme LAGARDE Aude, M. MOULINNEUF Serge, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélia, Mme YOUSOUF Mélissa

AYANT DONNE POUVOIR A Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, M. VAZ Micaël, M. GESELL Quentin, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. BAILLON Jean-François, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. LAGARDE Jean-Christophe, M. PRUNIER Gérald, M. BOUMEDJANE Karim, Mme VERTE Monique, M. CHAUSSAT Jacques, M. BLANCHET Stéphane

ABSENTS Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme BENAMMOUR Mériem

SECRETAIRE

DE SEANCE M. ASENSI François

DELIBERATION N°165 - HABITAT – CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT 2020 – 2024 RELATIVE AU PROJET D'ATELIERS DE QUARTIER AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES COMPAGNONS BATISSEURS ILE-DE-FRANCE » SUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER DU PARC DE LA NOUE

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Martine VALLETON,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-5 et L5711-1,

Vu le code l'urbanisme,

Vu le décret n°2015-1660 du 11 décembre 2015 fixant le périmètre de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Villepinte n°2020-139 du 17 octobre 2020 portant sur la convention tripartite de partenariat entre la commune de Villepinte, l'EPT Paris Terres d'Envol et l'association « Les Compagnons Bâisseurs Ile-de-France » dans le cadre du Plan de Sauvegarde du Parc de la Noue,

Vu la convention de Plan de Sauvegarde de la copropriété du Parc de la Noue signée le 28 mai 2019,

Vu la convention tripartite de partenariat entre la commune de Villepinte, l'EPT Paris Terres d'Envol et l'association « Les Compagnons Bâisseurs Ile-de-France » signée le 5 décembre 2019,

Vu la convention de partenariat 2020 – 2024, relative au projet d'atelier de quartier de la copropriété du Parc de la Noue,

Vu le budget de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Considérant que le quartier du Parc de la Noue, classé en quartier prioritaire politique de la ville, fait l'objet d'un Plan de Sauvegarde et d'une opération de renouvellement urbain d'intérêt régional,

Considérant la convention de Plan de Sauvegarde signée le 28 mai 2019, il apparaît que des travaux d'embellissement en parties privatives seront réalisés grâce à l'aide de l'association des compagnons bâtisseurs durant toute la durée du Plan de Sauvegarde, soit une durée de 5 ans,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20201207-165-07-12-2020-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Considérant que l'action des Compagnons Bâisseurs s'articule autour de trois axes : prêt d'outils et conseils ; faire avec les habitants en parties privatives et communes ; monter des ateliers de quartiers sur les parties communes et/ou espace public,

Considérant que la convention tripartite de partenariat entre la commune de Villepinte, l'EPT Paris Terres d'Envol et l'association « Les Compagnons Bâisseurs » signée le 5 décembre 2019 a permis à l'association d'ouvrir et d'aménager un lieu ressource (« La Fabrique à Noue ») pour les habitants du Parc de la Noue, de communiquer et de recenser les besoins et idées pour la création d'un programme d'animations collectives,

Considérant que la signature d'une convention de partenariat 2020-2024 permettrait à l'association « Les Compagnons Bâisseurs Ile-de-France » de consolider leur présence sur le quartier, de mettre en place une trentaine de chantier d'auto-réhabilitation accompagnés, de réaliser entre 10 et 20 dépannages pédagogiques par an chez les habitants, d'organiser une fois par semaine des animations collectives, sans oublier le prêt d'outils,

Considérant qu'à travers la convention de partenariat 2020-2024, ci-annexée, l'EPT Paris Terres d'envol s'engage à animer le partenariat, financer l'action à hauteur de 10 000 € par an, accompagner l'association « Les Compagnons Bâisseurs Ile-de-France » dans la recherche de financements privés et à participer, aider à l'organisation et à la préparation des comités de pilotage annuel,

Considérant que la commune de Villepinte a approuvé la convention tripartite de partenariat 2020 - 2024 avec l'association « Les Compagnons Bâisseurs Ile-de-France » et l'EPT Paris Terres d'envol par délibération le 17 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention tripartite de partenariat 2020-2024 entre la commune de Villepinte, l'EPT Paris Terres d'Envol et l'Association « Les Compagnons Bâisseurs Ile-de-France » ; définissant les conditions de participation et le financement de Paris Terres d'Envol,
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol, à signer la convention et tout acte y afférant,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

Adopté à l'unanimité

Le Président
Bruno BÉSCHIZZA



Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20201207-165-07-12-2020-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020